

WARRANT OF Market COMMITTEE.

\$ 54.⁰⁰ City Hall, Montreal, 27th Oct 1881

57075

To the CITY TREASURER,

Pay to the order of P. E. Cuvier

fifty four ^{XX} ₁₀₀ Dollars,

for Mscl. as per a/c

which charge to Appropriation for

CERTIFIED,
[Signature]
Comptroller.

[Signature] Members
[Signature] of
[Signature] Committee

Passed at meeting held

Clerk.

H. Crevier
per

51, RUE ST-IGNACE

Suprature Market Montréal 29 Oct 1894



Acheté de S. E. CREVIER,

Ferblantier, Plombier, Couvreur.

Réparages de toutes sortes.

94 St. Antoine Market

*Sept 1 ~~Hand made~~ Large
apack to order of
one Steel Box*

*Certifié
Oct 29/94
M. Jolicœur*

*Jan 3 1894
S. E. Crevier*

No. 610

MARKETS

TO

P. E. Clavier

\$ 54.⁰⁰

Paid 8 January 1892

C. B. 2155

R

So de Comptant

Province de Québec
District de Montréal

Aux Maire & Echevins de la
Cité de Montréal ou au Président & membre du conseil
des Marchés

L'humble Requête des soussi-
gnés locataires de Bancs sur le
marché Bonsecours, en la Cité de
Montréal

Expose Respectueusement

Que leur intention est de de-
mander à la Cité de Montréal d'a-
voir le droit de transporter & por-
teler leurs Bancs, afin de les faci-
lité dans la vente de leur fonds
de Commerce & pourvus le moy-
en de faire des Transactions avec
tous les autres individus qui sont
dans le Commerce.

En conséquence, les dits Re-
quérants supplient humble-
ment le Maire et les Echevins de
la Cité de Montréal, ou permette
aux locataires de Bancs sur le
marché de pour- louer leur éta-
blissement dans le cas de vente de
leur fonds de Commerce pourvu

que

que le loyer dû à la Cité de Montréal soit payé lors de tel Tracassant et qu'une copie de la vente du franc fort soit transmise pour huit jours entre les mains du Comité des Marchés.

En acquiesçant à la juste demande des Requérants, nous jurons Justice.

Montréal 15 Janvier 1894 -

J. Shea
Jas. H. Laframboise
Joseph Martel
Thomas Leery
Robert Robert
T. L. Rolland
L. Lamoureux
E. Martel
M^{rs}. Gabelle
M^{rs}. Peache-lane
P. Pulis
J. J. Phillips
A. Collins
M^{rs}. B. Champagne
Joseph Chevils
Louisaint L. Rolland
A. Lord
Charles Brodeur
J. Laroche
E. Macdonald

E. Leduc
J. Paquin
N. Fontaine
E. Grimois
M. Gachon
Ph. Bazinet
N. Parant
S. Beaulieu
H. Geron
J. Charpentier
J. E. Martin
M. Belanger
J. Rabutaille
C. Eltier
Joseph Longuin
B. Larue
Louis Leduc
J. Bouchard
D. Delore
E. Jalumière
Théo Charbonneau
P. Boudon
Gorge Charon
Gorge Vermette
J. B. Fittu
B. Pepin
Gaspard Côté
M. J. Côté
M. Champagne
J. Gauthier
J. Thomin

Ordre de préparer
réglement pour le
transfert des états

Transfert possible avec
le consentement du conseil
Pourquoi enlever
au conseil ce droit



L'An mil huit cent quatre vingt quatre, le
Quinzième jour du mois de Janvier;

À la requête de Joseph Roy, Notaire & Commen-
cans, de la Cité de Montréal, dans le district de
Montréal, J. sousigné, A. Alex. D'Anglo, notaire pu-
blic, par la Province de Québec, résidant su-
sant ma place d'affaires dans la dite Cité de Montréal
me, suis express transporté le jour, au principal
bureau de la Corporation de la "Cité de Montréal"
dans la dite Cité de Montréal, dans le district de Mon-
tréal, étant celui du Greffier de la dite Corporation,
qui étant se parlant à l'un des employés en
charge du dit bureau j'ai été déclaré à la dite
Corporation le que suit:

Que le quatrième jour du mois de Janvier cou-
rant Théodore Giroux, Clerc de Marché St.
Jacques, dans la dite Cité, l'un des employés
de la dite Corporation, en conformité d'un
ordre par écrit signé par René Beaudet,
l'un des Assistants-Greffiers de la dite Corpora-
tion mit rapport sur l'état nos 11-13 au
dit Marché St. Jacques, en Affiche Annou-
çant le dit état à l'un; Et en autre avis en
annonçant la vente Et se lisant comme
suit: "Etat à être vendus, Des annonces par"
"écrit seront reçues par le sousigné jusqu'à"
"5 heures p.m. Lundi le huit courant, pour"
"le terme non repaire au l'Etat nos 11-13"
"dans le marché St. Jacques, et le privilège de"
"garder le dit état après l'annonce courante"
"les commissionnaires de la mentionnés le mot"
"tant qu'il est disposé à donner comme"
"bon pour tel privilège, indépendant"
"ment du l'Etat au dit état"

"Montréal, 4 Janvier 1894"

"Clerc du Marché St. Jacques
Lipps

"(Signé) S. Giroux, lequel avis était
le ~~point~~ avis rédigé et publié en langue fran-
çaise et en langue anglaise;

Que avant d'opposer les dits avis, le dit
Théodore Giroux, notifiant Alphonse Couture,
boucheur, de la Cité de Montréal, le locataire du
dit réal, l'avertissant qu'il avait reçu de
d'annonces pour étal en vente et lui deman-
dant s'il avait l'intention de discontinuer
la location de cet étal, sur sa réponse affir-
mative le dit Théodore Giroux apposa
les dits avis;

Que sur la foi des dits avis plusieurs sou-
missions furent faites pour louer ledit
étal, entre autres la suivante, faite par
le dit requérant:

"Montreal Jan 16 - 1894. To Chairman and
"members of Market Committee. Ours
"Seeing the stall on St. James Market be-
"cupied by Alfred Contant, advertised for
"sale, I beg to tender for the same.
"I agree to pay for the stall, the regular ren-
"tal of four⁰⁰ per week, and a cash bonus
"of one hundred dollars, or a rental of six⁰⁰
"dollars per week, without a cash bonus,
"which is a bonus of seventy two⁰⁰ dollars
"per year. Asking an early consideration
"of my tender. I remain, dear Sirs, yours
"truly. (Signé) Joseph Roy, C.P.M. Stock
"Job, 1001"

Que le Comité des marchés de la dite Cor-
poration à sa séance du dixième jour
du mois de Janvier courant, ouvrit les
dites soumissions et en prit communication:

Qu'à la même séance du dit Comité M.
Alphonse

Alphonse Contant de localiser au dit Real
demandat à être continué dans la loca-
tion de son dit Real aux conditions qui lui
étaient déjà énoncées par la dite Corporation;
Que le Comité susdit de la dite Corporation
acquiescat à la dite demande si per-
voient toutes les soumissions qui se pré-
senteraient par l'entremise de son dit em-
ployé Théodore Giroux, et ce sans aucune
autre raison que celle de favoriser le dit Con-
tant au préjudice des soumissionnaires.
Que le dit Alphonse Contant n'a ainsi
demandé à reprendre son dit Real que
pour favoriser Charles-Émile Miches, ancien
de la dite Cité de Montréal, l'un des soumis-
sionnaires, dont la soumission ne pou-
rait être acceptée attendu qu'elle était beau-
coup plus basse que celles des autres, et
qu'il Miches avait fait un arrangement
antérieur avec le dit Contant.
Que avant que le dit Alphonse Contant
consentit à reprendre le dit Real le dit Miches avait de-
mandé à échanger la soumission, et
que ce n'est qu'à cause de l'impossi-
bilité de faire tel échange que le dit
Contant consentit à reprendre son dit Real;
Que le dit Contant en demandant la
continuation de la location de son dit Real était
de mauvaise foi et ne voulait que favoriser
le dit Miches, et que le dit Comité en
rejetant les dites soumissions qui se pré-
sentaient a agi d'une manière illé-
gale, à cause des préjudices considérables à
la dite Corporation et aux soumission-
naires ne volontairement au dit requérant.

En conséquence, j'ai dit notaire à la dite requi-
sition ai notifié ~~le présent~~ ~~le par les présentes~~
~~notifié le présent~~ la dite Corporation, je
quis ~~le par les présentes~~ notifié, le requiers
la dite Corporation en parlant comme
ci-dessus, de prendre en considération les
soumissions qui elle a demandées pour
la location de l'état N^{os} 11-13 du Marché
St-Jacques, dans la dite Cité de Montréal,
par l'avis ci-dessus cité au dit Président
Sirois, et adjuger le dit état à l'un des
soumissionnaires auquel elle pourra
à propos d'accorder, de manière à protéger
les intérêts de la dite Corporation et rendre
Justice aux dits soumissionnaires.
Et tout sans préjudice aux recours de fait
acquis par le dit requérant contre la dite
Corporation pour les causes ci-dessus
décrites qui il pourrait acquiescer à l'a-
venir, ainsi que pour le tout des présentes.
Le pour signification des présentes, j'ai
notaire à la dite requête ai laissé la
dite Corporation en parlant comme
ci-dessus un copie authentique des pré-
sentes:

Donné le: J'ai signifié à Montréal sus-
dit au lieu, les foris, mois dan ci-dessus men-
tionnés sous le numéro six cent quatre vingt
quatorze des minutes du dit notaire;

En foi de quoi j'ai signé
Signé, A. A. D. Duché M.
J'ai copie de la minute demandée en mon
étude. Enz^o trois pages mils.



No. 694.

Le 15 Janvier, 1894.

Notification & Requisition
à la suite

de
Joseph Roy

à la
Corporation de la
"La Cité de Montréal"

1^{re} Copie



A. Alex. Daigne
166, Jacques
Montréal.

CANADIAN FIRE UNDERWRITERS' ASSOCIATION.

MONTREAL BRANCH,
OFFICES, BOARD OF TRADE BUILDING,
(WEST WING)
St. Sacrament Street,

ALF. W. HADRILL, TELEPHONE 1032.
Secretary.

MONTREAL, February 1st. 1895.

M. F. Nolan Esq.

Chairman, Market Committee.

City Hall.

City.

Dear Sir:-

I am in receipt of an extract from Minutes of your Committee of 30th ultimo, recording action taken with regard to stoves in the Markets, -and have to thank your Committee for its prompt attention to the matter. -

Yours truly,


Secretary.

Montreal Nov 1894

aux Presidents

Au comite des Marches

Monsieur

Ji demande La permission
de vendre des fruits et légumes
dans l'état de Mr Joseph Laurin
etal portant le N° 35, dans le haut du
marche Bonsecour; la vente de légumes
et fruits dans cette etat; ne peut avoir
ou cesser precedee a personne; Mr Laurin
me donne son consentement mutuel dans la
dite etat. Nous sommes Monsieur
avec respect

Jan Bourdon

Charles Thibaut

Jean Bessier

Zotique Dubois

E. Bouches

Chs Cassidy

Chs McCreedy

J. Alphenet

W. Pitner

J. Charbois

Mrs Connolly

Reverte Fortin

John Coughlin

John B. B. B.

L. McPherson

F. Lafond

D. Thériault

J. Duchamp

J. P. P.

J. P. P.

J. P. P.

Charles Givard
Jr. Poitiers
Alp. Fournier
D. Lantant
J. B. Pungria
Joseph Girard
B. Desrosiers
T. Racette
O. Jerome
J. Bisson
S. Granger
J. Blanchard
P. Pulin
Thomas Levesque
Les Hauts
Mr. Brown

MEMORANDUM

au Comité des Marchés



Bureau du Greffier de la Cité

Montréal 18 Mars 1894

Ci-joint les règlements (projets) sur l'ordre du
jour d'an dernier & renvoyés au Comité à qui il appartient
pour ratification nouvelle.

A. S. Ouellet
a.g.

No.

BY-LAW to amend By-Law No. 129 concerning Abattoirs.

At a meeting of the Council of the City of Montreal held on the etc.

It is ordained and enacted by the said Council as follows :—

The By-Law, No. 147 amending section 1 of By-Law No. 129, passed by the said Council on the tenth August 1885 is repealed and section one of said By-Law No. 129, is re-instated in the same form in which it stood in said By-Law No. 129 before being amended as aforesaid ; that is to say as follows :—

Sec. 1. No public slaughter house or abattoir shall be recognized as such by the city of Montreal, unless the same be situate within three miles outside of the said city limits, and be well drained and have a good supply of water, the necessary melting and rendering houses to melt or render the fat of animals, the blood, offal and all other refuse matter, and be provided with the machinery necessary to destroy all noxious gases, from the rendering and slaughter houses ; and unless the whole be kept in accordance with such rules and regulations as the said Council may make from time to time.

No

RÈGLEMENT pour amender le Règlement No 129 concernant les abattoirs.

A une assemblée du Conseil de Ville de la Cité de Montréal, etc.

Il est ordonné et décrété par le dit Conseil, comme suit :—

Le Règlement No 147 pour amender la section 1, du Règlement No 129, passé par le dit Conseil le 10e jour d'Août 1885, est par le présent révoqué, et la section première du dit Règlement No 129 est rétablie dans la même forme en laquelle elle existait dans le dit Règlement No 129 avant qu'il soit amendé comme susdit, c'est-à-dire, comme suit :—

Sec. 1. Nul abattoir public ne sera reconnu comme tel par la Cité de Montréal, à moins qu'il ne soit situé dans les trois milles des limites de la dite Cité, et ne soit bien égoutté et pourvu d'un bon approvisionnement d'eau, de fondoirs convenables pour y faire fondre le gras des animaux, le sang, les *issues* et tous autres détritrus, ainsi que des machines nécessaires pour la destruction des gaz dommageables provenant de la fonte et des abattoirs, et à moins que le tout ne soit tenu conformément aux règles et règlements que le dit Conseil fera de temps à autre.

No

Règlement pour amender le règlement No 131 concernant les Marchés.

A une assemblée du Conseil de la Cité de Montréal, tenue, etc.,

IL EST ordonné et statué par le dit Conseil comme suit :

SEC. 1.—La section *quarante-cinq* du règlement No 131 passé par le dit Conseil le neuvième jour de juin 1882 et intitulé : “Règlement concernant les marchés,” est amendée par la radiation des mots suivants : “Pourvu que le local ainsi désigné ne soit pas à une distance moindre de cinq cents verges du centre d’aucun des dits marchés publics aux viandes.”

SEC. 2.—La section *quarante-cinq* est de plus amendée par l’addition à la fin d’icelle des mots suivants : “Pourvu que nulle licence comme susdit ne soit accordée à aucune personne qui aura déjà occupé un étal privé de boucher et sera arriérée dans le paiement de l’impôt sur les dits étaux.”

SEC. 3.—La section *quarante-six* et la sous-section *trois* de la section *quarante-huit* du dit règlement sont amendées par la radiation des mots “deux cents,” et la substitution du mot “vingt.”

SEC. 4.—La section *cinquante-une* est amendée en y ajoutant les mots suivants : “Quiconque sera reconnu coupable d’avoir enfreint aucune des dispositions de cette section perdra *ipso facto* sa licence.”

No.

By-law to amend By-law No. 131 concerning Markets.

At a meeting of the Council of the City of Montreal held on the, etc.,

IT IS ordained and enacted by the said Council as follows :

SEC. 1.—Section *forty-five* of By-law No. 131 passed by the said Council on the ninth day of June 1882 and entitled: "By-law concerning markets," is amended by striking out the following words: "Provided the place so designated be not less than five hundred yards distant from the centre of any of the said public meat markets."

SEC. 2.—Section *forty-five* is further amended by the addition of the following words of the end thereof: "Provided that no such license shall be granted to any person who shall have already occupied a private butcher's stall and is in arrears for the tax on such stalls."

SEC. 3.—Section *forty-six* and subsection *three* of section *forty-eight* of said by-law are amended by striking out the words "two hundred" and substituting therefor the word "twenty."

SEC. 4.—Section *fifty-one* is amended by adding to it the following words: "Any person convicted for the violation of any of the provisions of this section shall *ipso facto* forfeit his license."

No.

By-law to repeal by-law No. 181 to
levy a tax on horse dealers :

At a meeting, etc.

It is ordained, etc.

By-law No. 181, entitled "by-law to levy a tax on horse dealers" and passed by the Council on the twenty third day of January, one thousand eight hundred and ninety, is hereby repealed.

No

Règlement pour amender le règlement No 195, en autant qu'il se rapporte au passage des bestiaux dans les rues.

A une assemblée du conseil de la cité de Montréal,
tenue

Il est ordonné et statué par le dit conseil comme
suit :

Le règlement No 195 passé par le conseil le vingt-neuvième jour de Mai 1891, et intitulé : " Règlement pour amender la section sept du règlement No 159, concernant le passage des bestiaux dans les rues," est amendé par la radiation des deux derniers paragraphes 7 et 8 et en y substituant ce qui suit :

(7) *Les Quais*, entre la rue Voltigeurs et la rue de la Traverse de Longueuil ;

(8) La rue de la *Traverse de Longueuil*, entre les quais et la rue Notre-Dame ;

(9) Les rues *Notre-Dame et Frontenac*, entre la rue de la Traverse de Longueuil et l'Abattoir de l'Est.

No.

**By-law to amend By-law No. 195 as
regards the driving of cattle through
the streets.**

At a meeting of the council of the city of Montreal
held on the

It is ordained and enacted by the said council as
follows :

The By-law No. 195 passed by the council on the
twenty ninth day of May 1891 and entitled "By-law
to amend section seven of by-law No. 159 as regards
the driving of cattle through the streets," is amended
by striking out the last two paragraphs marked 7 and 8,
and replacing them by the following :

No

Règlement pour amender la 1ère section du Règlement No 75 concernant l'Inspecteur des Viandes.

A une assemblée, etc.,

La 1ère section du règlement No 75, passé le 22 juin 1874 et intitulé "règlement concernant l'Inspecteur des viandes," telle qu'amendée par le règlement No 118, passé le 27 janvier 1879 et intitulé "Règlement pour amender le règlement No 75, concernant l'Inspecteur des viandes" est rappelée et la suivante lui est substituée pour faire partie du dit règlement, savoir :

Sec. 1. L'Inspecteur des viandes, à l'exception de celui nommé par le Bureau de Santé pour les abattoirs, sera sous le contrôle du Comité des Marchés du dit Conseil.

No.

By-law to amend the 1st section of by-law No. 75 in relation to the Inspector of Meat.

At a meeting, etc.,

The 1st section of by-law No. 75, passed on the 22nd June 1874 and intituled "by-law in relation to the inspector of meat," as amended by by-law No. 118, passed on the 27th January 1879 and intituled "By-law to amend by-law No. 75 in relation to the Inspector of Meat," is repealed and the following substituted in its stead to form part of said by-law, viz :

Sec. 1. The inspector of meat, save and except that appointed by the Board of Health for the abattoirs, shall be under the Control of the Market Committee of the said Council.

No.

**By-law to repeal by-law No. 181 to
levy a tax on horse dealers :**

At a meeting, etc.

It is ordained, etc.

By-law No. 181, entitled "by-law to levy a tax on horse dealers" and passed by the Council on the twenty third day of January, one thousand eight hundred and ninety, is hereby repealed.

Ray Lanes

EXTRACT

From the Minutes of a Meeting of the Market's

Held on the 7 March 1894

Another deputation from
Bousecours Hoopket appeared
to ask that the Stall Keepers
in said market be allowed
to transfer their Stalls.

It having been
stated that the City attorney
had already been instructed
to prepare a draft of the by
law to that effect it was
Resolved To request him to
send said draft to the
Committee as soon as
possible

Certified

Attest
and City Clerk.

re Nouvelle pesée publique
sur la rue Carrière, dans le
quartier St Denis.

Lettre de Noisè Legrain,
peseur public.

opinion de
Alf. Raymond

Montréal 22 Mars 1894

Monsieur

J'ai, ma qualité de Peseur
Public, au service de la ville
de Montréal, pour le
Quartier St Denis, Avenue
Papineau. Je crois de mon
devoir de vous avertir, qu'une
Pesée nouvelle a été érigée
sur la Rue Carrière dans
le dit quartier, (et l'on
m'a assuré que malgré
que ces gens qui doivent
avoir obtenu, une licence
comme Pesee privée, se
sont permis, dès le premier
jour, (de l'ouverture (de leur
Pesée, de peser publique-
ment deux voyages de foir

j'ai deux personnes qui sont
prêtes à en témoigner. On
prête à ses gens ou compagnie
le dessein d'acheter la totalité
des carrières à la pierre, et
par la suite de forcer tous
les propriétaires (et chevaux
charroyant la pierre au
quelqu'un), de leur vendre
leurs chevaux étagés, en les
reduisant à la fin à être
leurs engagés à la journée.
Ils ont déjà commencé à
mettre leur projet à exécu-
tion, en achetant ou louant
trois morceaux de terrain à
carrières. Si'l réussissent
dans le dessein qu'on leur
prête la ville de Mon-
tréal se trouverait frustrée
d'au moins \$4,000 par
année, et obligée de fermer

ses deux Pesées Publiques
au Quartier St-Denis.
On espérant que
vous voudrez bien faire
cas de ces Remarques, au
nom de l'intérêt de la ville
de Montréal.

J'ai l'honneur de me
soucrire Monsieur

Votre très humble serviteur

Moïse Dagenais

Peseur Public.

M. D. Cette compagnie altère
tous les charretiers de pierre
qu'elle fait, et ne leur charge
rien de tout pour peser leur
pierre, ce qui fait faire à
chaque charretier une épar-
gne de 20 à 25 cts par jour.
Et comme il y a près de 200
charretiers dans le quartier
s'ils réussissent vous voyez la
perte sèche que la ville causerait

Memorandum

Département en Soi.
de la Cité de Montréal.



27 Mars 1894
Mr René Bausot,
Bureau du Greffier de la Cité.

re Nouvelle pesée publique, qrs St Denis.

Monsieur, Veuillez soumettre la lettre ci-incluse de
Mr Moïse Dagenais, peseur public, à la prochaine as-
semblée du Comité des Marchés.

Votre humble serviteur,

Rouër Roy,
Avocat de la Cité,

par A. M.

ASSOCIATION DES BOUCHERS

.. DE MONTREAL ..

No. 1685 RUE NOTRE-DAME,

Montréal, 18 Avril 1894.

M^r Le Président

et
M^{rs} Les Echevins.

Monsieurs les bouchers du marché St-Laurent
vous ayant déjà antérieurement priés d'ac-
-corder à notre demande dans le change-
-ment des heures du marché, ne recevant
pas de réponse faute croit-on de quel-
-que fausse et contraire requête, avons eu
de votre intérêt et du nôtre de vous
soumettre humblement la signature
des bouchers qui sont en notre faveur.
En voyant les noms vous serez plus
en état de juger si ce sont nos ad-
-versaires ou nous qui donnons le plus
de revenu à la corporation.
Après le dit examen il ne vous

ASSOCIATION DES BOUCHERS

-- DE MONTREAL --

No. 1685 RUE NOTRE-DAME,

Montréal, 189.....

restera plus qu'à faire droit à qui
le mérite.

En attendant M^r Le Président
et M^{rs} Les Echevins veuillez nous
croire vos humbles serviteurs.

J. Leroux payant \$2.60 par semaine

J. Grenier	1.80	"	"
Beluc Gleur	4.40	"	"
Joseph Gagnon	"	5.00	"	"
Jacob Keller	"	1.80	"	"
L. Bourdon	"	3.60	"	"
M ^r Beauchamp	"	6.20	"	"
H. Delorme jr	"	3.20	"	"
J. Plouffe	"	4.40	"	"
N. Outekat	"	8.00	"	"
A. Shippel	"	6.20	"	"
Ch. Mitett	"	1.80	"	"
M. L. Brown	"	6.20	"	"
	"	3.60	"	"
Joseph Lamalice	"			
Alphonse Beauchamp	"	3.20		
		<u>\$62.00</u>		

ASSOCIATION DES BOUCHERS

.. DE MONTREAL ..

No. 1685 RUE NOTRE-DAME.

Montréal, 189.....

	Montant transporté	\$62.00
	B. Petette	3.20
officiers	J. Denis Prés.	6.80
	M. Charbonneau sec....	4.40
		<u>\$76.40</u>

Liste des bouchers qui sont pour le maintient des heures actuelles.

B. Harper	\$5.00
J. Price	3.20
F. Latreille	5.00
F. Libercant	3.60
M. Perron	1.80
L. Roy	1.80
	<u>\$20.40</u>

Tels sont Messrs Le Président et Messrs les Échevins les bouchers locataires dans le marché St. Laurent Pil n'y en a point d'autre, à vous de voir

ASSOCIATION DES BOUCHERS

.. DE MONTREAL ..

No. 1685 RUE NOTRE-DAME,

Montréal, 189.....

si vous devez faire droit à la requête
de ceux qui vous donnent plus ou de
ceux qui vous donnent moins, on dit
ordinairement que la majorité emporte
sera-t-elle les premiers à changer la
règle.

Bouchers du
Marché St Laurent
et fermeture
du Marché -

ASSOCIATION DES BOUCHERS

.. DE MONTREAL ..

No. 1685 RUE NOTRE-DAME,

Montréal, 18 Avril 1894

Séance du 17 Octobre 1898

Sous la présidence de
M. Jos. Lemis

Proposé par M. J. Bayard
Secondé par M. P. Bidard
que les marchés soient ouverts à
six heures A. M. et fermés à six heures P. M.
depuis le premier jour de Novembre
jusqu'au premier jour de Mars Avril
et ouvert de 5 h. A. M. depuis le premier
jour de Mars jusqu'au premier jour
de novembre et fermé à 7 h. P. M. depuis
le mois de Mars jusqu'au mois de
Novembre.. Sauf le samedi et l'aubeille
des fêtes où les marchés resteront ouverts
jusqu'à 12 h. P. M.

Vraie copie des minutes

M. Charbonneau
Secrétaire

Association
des bouchers et
fermentiers des
Marchés

A Monsieur le Président
Et Messieurs les Membres du Comité des
Marchés.

Nous soussignés, bouchers du Marché
Bonsecours demandons respectueusement au
Comité des Marchés de bien vouloir laisser
les heures d'ouverture et fermeture du dit
Marché comme elles sont à présent, savoir:
5 hrs. A.M. et 6 hrs. P.M.

Alfred Richard
Joseph Richard
J. Ad. Gault
Napoleon Fontant
St. G. Eden
Jos. Deschamps
Charles Bevilacqua
Gus. Bayne
Joseph Okaput
Charles Girard
Maxime Gervais
Rich. Lafrenay
M. Blanchard
Jos. Laurin
J. Fontant
J. G. Gault
Mias Julien
S. Bessiers
Joseph Girard
Racettepères
Isaie L'Espérance
Edouard. Rousseau
Ernest Duray
Godofroy Gussion
Joseph Gussion
Joseph Provost
Lawrence Selby

Alexandre Bawolow
N. Dupont
E. Piché
G. B. Baurassa Jr
Jean Baptiste Rena
E. Desarue
J. B. Diefont
J. P. Perron
O. Proulx
A. G. Baurassa
J. P. Perron
J. E. Gauthier
Thomas Levesque
Jas. Parrott
Jas. Hoolahan
Habim Grouhy

City of Montreal Interest

249.9.6. Bal p Debts at Credit.
to 19th April 1890.

1.1.0

248.86

10500.

10448.86.

3203.14.

13052.2.6.

12850.

1102.2.6

1.7

1100.15.6.

668.

1768.15.6

2482.10

4251.5.6.

2124

21st.

1st May

2nd May

3rd July

10th Aug.

24th Sept.

1891 - 1752-67.

1892 - 1995-90

1893. 2154-63.

1894. 1990-82.

Hochelaga Market.

Nous soussignés, Bouchers et commerçants,
du Marché St. Laurent, prions Monsieur le
Président ainsi que tous les membres du comité
des Marchés, de bien vouloir laisser les heures
des marchés telles qu'elles sont sur le présent
réglement.

M^{rs} Le Sabreille
Louis Brody
M^{rs} Lebon
Joseph Frepanier
J. La malice
Napoleon Labelle
John Price
Regis Pettit & Co
Ovila Labelle
Jacob Keller
J. H. Crowley
M^{rs} C. Crowley pp J.H.C.
Julien Libereault
Francis Bigras
Louis Lachance
Henri Cariveau
M^{rs} Ouellet
M^{rs} Martel
M^{rs} Lort
M^{rs} C. Burns
M^{rs} Cadotte
S. Bouché
A. Milligan
Therese Bouché
M^{rs} Briery
James Harper
Frederic Aubrey
Valerio Beaumont
H. Delorme
H. Delorme

Bombes & Communiqués de
Marché & Fament demandant
quelques heures de travail
nient pas changés.

Presented to Council 16 April 1894
Presente au Conseil 18

Referred to... Mosketa
Reporte a

EXTRACT

From the Minutes of a Meeting of the

Market Committee

Held on the 9th May 1894

Submitted a letter from A. A. N. Raymond Bouscours & Co. for leave to sign his lease in the name of the firm, he having recently taken an active part.

After some discussion Alderman Renaud moved that the leave sought for be granted.

The Committee divided thereon.

Ayes: Renaud, Brunet & Dupre 3.
Nays: Turner, Penny & Nolan 3.

A question being raised as to the Chairman's right to vote, without the vote being equally divided it was -

Resolved: - To postpone further consideration of the matter until

EXTRACT

From the Minutes of a Meeting of the _____

Held on the _____

189_____

next meeting, the City Attorney
in the meantime to be instructed
to give his opinion on the Chairman's
right to vote as above, as well as
the power of the Committee to grant
the leave sought for by Mr. Raymond.

Certified
L. O. David
City Clerk

Montreal May 2nd 1894

To the Chairman and
Members of Market Comité

Gentlemen

Having an active partner in
my business I hereby ask
permission to sign the lease
of my stall N^o 1 Bonsecours
Fair Market in the name of
the firm, and by both
Partners

I have the honor to be
Gentlemen
Your obedient servant
A. Raymond

EXTRACT

From the Minutes of a Meeting of the
Market Committee

Held on the 30th May 1894

Submitted and read a letter from the clerk of St Denis weigh house n^o 2, complaining of the establishment of a public weigh house in St Denis Ward.

Resolved:—
To refer the same to the City Attorney, with instructions to see that the City is protected from any loss of revenue.

Certified
L. O. David
City Clerk



Office of the Building Inspector
CITY HALL,

OFFICE HOURS:
From 9 o'clock to 10, and from 1
o'clock to 2 every day.

TELEPHONE No. 2013.

Montreal,

189...

Dévis descriptif d'un auvent à être
construit en face du du Marché
St-Jean Baptiste, Rue St-Laurent.

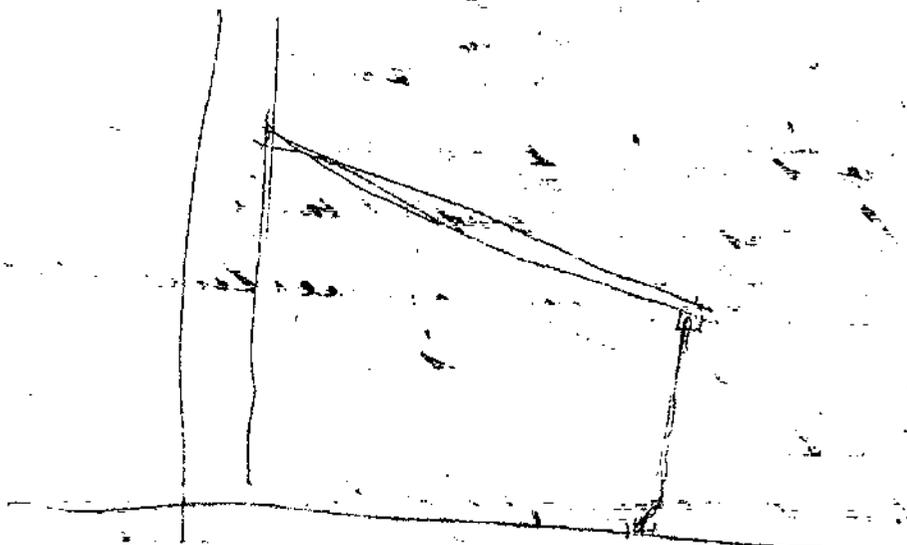
Le dit auvent comprendra toute
la largeur de la façade du dit marché
soit 40 pieds par 16 pds de largeur, le
point culminant de la couverture sera
d'environ 16 pds plus ou moins. L'assem-
blage de la couverture sera en bon bois
sein de 8" x 2" porté sur une traverse en
bois bien liée au corps de la bâtisse.
Le bas sera appuyé sur une solive
de 8" x 3". La couverture sera des chevrons
seront à trois pieds d'espace avec entre-
mise de 6" x 2". La couverture sera en bon
bois de 1 1/4", étroit, blanchis des deux côtés
en enroulé et bayette d'un côté, une
tringle sera placée sur tous les joints de
planches et clous en pleine peinture.
Tous les bois seront blanchis et bayette
poussé sur les coins.

Les poteaux supportant la couverture
seront à 8 pds d'espace de distance. Archives de la Ville de Montreal

seront en tuyaux de fer de 2 1/2 de diamètre
et pliés à la base pour permettre aux
essieux des voitures de ne pas s'y accrocher.
Ces colonnes auront à chaque haut un
arrête ou flange  pour les scier dans la sablière
et la supporter sur le trottoir.

Tous les bois seront peints à trois couches
de la couleur qui sera indiquée.

Chapman



Devis
avec et planifié
par Alt

Montréal 21. Mai 1895

M^r Le Greffier de la Cité
Messieurs

Je soussigné propose de
faire les ouvrages pour un
ciment au marché St. J.
Baptiste suivant devis préparé
M^r Lacroix inspecteur pour
la somme de quatrevingt dix
\$90⁰⁰ Colars M. B. Si la couverture
est peinture en essus comme
en essus sa contre 10⁰⁰ de
plus

Notre

A. Latour
222 Desflamands

Montreal 20 May 1895

I the undersigned will
furnish all the wood and
iron and paint for a
garden that are to
be erected on St
Jame the Captiv
Market and all the
work to be done in
a work ^{man like} manner according
to plan and specification
for the sum of two
hundred dollars \$200

A. Dreyer

17 Stuard St mile End

Montréal 21 Mai 1895

Messieurs le Président et les Membres
du Comité des Marchés

Je propose de faire un
avenant au marché St-Jean-Bte
tel que mentionné dans le Dévis pour
la somme de Cent-Cinquante Dollars
(\$150.00)

Sg. Chartrand
#12 Sussex Avenue

Montreal, 189

M

To Wm. P. STANTON & CO., Jr.

TELEPHONE ~~2806~~ 2806 ——— Carpenters, Joiners and Builders.

To
Chair Man
& Members of the
Market Committee
Sirs,
we here by tender for
awning to be made on
front of John Baptiste Market
as per change in first sketch
& specification

Present size 40 feet long 16 feet wide
15 feet high as per instructions
from Builder Inspector
the whole to be to the
satisfaction of the Committee
for the sum of one hundred
and forty dollars \$140⁰⁰

Signed
Wm. P. Stanton Jr.

22, 5, 95

Montreal, le 21
1915.

Comité des Marchés

Commission pour l'aménagement du
Marché St. Jean B^{te}

Je soussigné me propose
de faire l'ouvrage suivant le
devis fourni par l'inspecteur
pour la somme de cent-vingt-quatre
francs \$ 124⁰⁰

Antoine Hudon
entrepreneur
426 Duché

Montreal Mai 21/95

Mr Le Président &
Messrs du Comité des Marchés.
Corporation de
Montreal -

Messieurs

J'ai l'honneur de
soumettre à votre honorable
Comité, ma soumission
pour l'achat du Marché
St Jean Baptiste, telle
qu'elle demandée par spécifi-
cation de l'Inspecteur
des pâtisseries (Mr Lacombe)
Je suis prêt à entreprendre
la construction du dit Achat
y compris Bois - Pontons
& Poutres en fer pour
le somme de \$ 200
Deux Cent Piastres -

Faillly me croit
Messieurs
Vos très humble serviteur
F. Bertrand Vio
915 Rue St André
Montreal

No. 501

CITY TREASURER'S OFFICE.

\$100.

Montreal, June 12 1894

Received from

Elephore Caruvel

the sum of One hundred dollars

in payment of special tax as Private Butcher

for year ending
1st of May 1895

J. Gossouquet



Département en Loi. Montréal, 19 Juin 1894. 189

Au Président et aux Membres
du Comité des Marchés.

re Bail pour location d'un étal au marché
Bonsecours à la société A.H. Raymond & Cie,
Messieurs,

Ça été une pratique suivie et recommandée depuis plusieurs années par votre Comité que de louer les étaux de marchés à un seul locataire, faisant affaires en son nom personnel, dans le but sans doute de pouvoir faire mettre à exécution plus facilement les dispositions du règlement des marchés, entre autres les sections 29, 30, 31 etc. du règlement No 131.

Cependant je dois déclarer que le dit règlement ne contient aucune prohibition formelle de louer des étaux dans les marchés à plusieurs personnes associées pour l'exploitation d'un négoce quelconque.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs,

Votre très-humble et obéissant serviteur,

Leandre D. Thie
Avocat Conjoint de la Cité.

re "A. H. Raymond & cie"

19 Juin 1894.



Département en Loi. Montréal, 23 Mai 1894.

189

Au Président et aux Membres
du Comité des Marchés.

Messieurs,

re Réclamation de A.H. Raymond; - le Prési-
dent a-t-il un vote prépondérant?

En réponse à une résolution de votre Comité, demandant mon opinion sur la question de savoir si le Président d'un Comité a un vote prépondérant, lors des débats sur les différentes questions qui sont soumises à la considération du dit Comité, j'ai l'honneur de faire rapport: que le Président d'un Comité peut prendre part aux débats et voter, mais il n'a pas de vote prépondérant; c'est-à-dire qu'il peut voter comme un simple membre, et dans le cas d'égalité de voix il ne peut voter une deuxième fois.

re Pesée publique du quartier St Denis.

La ville n'a pas de règlement pour couvrir le cas dont se plaint l'employé de la pesée publique du quartier St Denis: ce nouveau quartier vient d'être annexé à Montréal et est soumis à nos lois: en sorte que les peseurs publics s'y trouvent dans les mêmes conditions que ceux des autres quartiers de la Cité de Montréal.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs,
Votre très-humble et obéissant serviteur.

Jean de Los Ethier
Avocat Conjoint de la Cité de Montréal

re A. H. Raymond.

re Pécie publique, quartier
- St. Denis.

23 Mai 1894.

License for a Private Butcher's Stall.

No. 13

Mayor's Office, City Hall, Montreal.

Know all Men by these Presents,
that Delesphore Caruvel Esq.
is hereby licensed until the first day of May next, to keep a
Private Stall at No. 261 La Gauchetière Street
St. James Ward, for the sale therein of fresh
meat, venison, poultry, game, fish and vegetables; conditionally that the
said D. Caruvel shall comply with the
By-laws now in force relating to private Butchers' Stalls,

Given under my Hand, and the Seal of the Corporation of the said
City, at Montreal aforesaid, this third day of
July one thousand eight hundred and ninety four

L. O. Denios
City Clerk

J. O. Villeneuve
for
Mayor of the City of Montreal.

Monsieur le Président

Permettez moi de vous annoncer
que l'état de Mr F. Lafleur No 28 +
lettre H du Marché St Laurent et
annoncée récemment depuis le 3 Juillet
passé Je n'ai rien reçu en réponse
à la dite annonce.

Votre dévoué
J. A. Robit
Père du Marché

Montreal Juillet 31/94.



City Clerk's Office,
City Hall,
Montreal, July 31, 1894

Mr R. Beausset
City Clerk Office:

Monsieur

Je vous en offre par les présentes
de louer les états dernièrement occupés par
M. F. Lafleur au marché St Laurent
aux prix de quatre quarante piastres & quarante
centiers par semaine plus quatre piastres de
gaz par he par an -

Alfred Renaud

A
Monsieur le Président
et
Messieurs les Membres du Comité des
Marchés

Messieurs

Il se commet par les Bouchers
du Marché St-Jacques une abus que je désirerais
attire l'attention de l'honorable Comité pour la faire
disparaitre vu le grand nombre de plainte
que j'ai du Public qui visite ce Marché

Voici cette plainte que je formule
Les deux premier Boucher de ce Marché qui sont
Ala. Richer et Fabien Giroux, empeche la
circulation du public a l'entree du Marché.
Ils attaquent tout le monde pour faire la vente
de leur viande et cela au detrimment de leur
compere qui eux aussi demande a l'honorable
Comité une reforme pour forcer cest deux
Boucher de discontinuer d'attaquer le public
qui visite ce Marché car il ne peut plus rien
vendre. il y a aussi un grand nombre de gens
qui désirerais voir discontinuer cette état chose
pour qu'ils puis venir au Marché plus librement.
de plus je mais l'honorable Comité
en demeure que les deux Boucher en cause
engage pour le Samedi soir plusieurs personnes
sous prétexte de se faire aider, mais leur role
est arreter les personnes qui rente au Marché
Malgré leur avoir defendu plusieurs fois
de faire cette chose

de plus je mais

de plus je mais l'honorable Comité en demeure
que je ne voie rien dans le Règlement des
Marchés qui me donne le pouvoir ^{de} réprimander
ces deux Bouchers de leur abus. Je suis
obligé de demander à l'honorable Comité
de bien vouloir prendre des mesures pour
faire discontinuer cette état chose que je
crois est une nuisance pour le public qui
visite ce Marché

Avec ces Remarques Messieurs
je rest votre très dévoué serviteur
J. Giroux Clerc du Marché S^t Jacques

Montréal 18 juillet 1891

A Monsieur Le Président
Et M. M. les Membres du Comité des Marchés
de la Cité de Montréal.

Messieurs

Qu'il me soit permis de
vous exposer que depuis plusieurs semaines
les Cultivateurs & Jardiniers fréquentent le
Marché St^e Jean Baptiste, le samedi soir
en assez grand nombre, venant vendre
leurs produits ce qui occasionne beaucoup
de personnes à venir au dit Marché

La Circulation se fait très
difficilement, même très nuisible aux
occupants des Etangs en dehors du dit
Marché, et même aux Cultivateurs &
Jardiniers

Sous ces Circonstances il
serait très urgent et même nécessaire que le
trottoir serait élargie de trois mètres, des
deux Côtés du Marché, ce qui serait
dans l'intérêt des revenus du Marché

Veillez être assez bon de
prendre la demande en considération

Le Tout humblement
soumis

A Normandin

celui

du Marché St^e Jean Baptiste

Montréal 8 Sept 1894

Montreal, 5 Sept. 1894.

à Mr. le Président & aux membres du Comité
du Marché,

Nous, soussignés, contribuables
de la cité de Montreal, et commerçants
du Marché St Jean Baptiste dans ladite Cité,
vous exposons humblement:-

1^{er} Que l'espace
qui nous est réservé au dit marché St Jean
Baptiste étant très restreint est une cause
d'embarras pour nous;

2nd Que les cultivateurs
souvent nombreux empêchant la circulation
encombrant les abords du dit marché de
leurs produits nous causant un détournement
rél en empêchant la circulation de ceux
qui nous encourageraient.

3^e Que pour ces
causes et autres raisons votre Comité
est par les présentes humblement prié
de voir à ce que Justice nous soit rendue
et vos requêtes ne cessent
de venir.

M. Fossé

S. Lavoie

Charles Gauthier

Eugène Leduc

~~Joseph Leduc~~

Joseph Briere

Chs Bureau

Joseph Lefebvre

J. X. Donat

Montréal 18 Septembre 1894

A Monsieur le Président et les
Membres du Comité des Marchés.

Messieurs,

Je dois vous dire que Ephrem
Rocher mon défunt mari, en souve-
nant marchand de fruits de la Cité de
Montréal, exerçait son commerce au
Marché Rousseau, sans doute et aux
a lieux de votre comité et y a plusieurs
années; lequel commerce après son décès
j'ai été obligée de l'exercer moi-même
pour suffire aux besoins de ma famille
et maintenant pour cause de maladie
je désirerais prendre un associé pour
m'aider dans mon commerce, et vou-
lant me conformer aux règlements
de votre comité, c'est pourquoi je
vous prie de vouloir bien me donner
la permission de continuer mon com-
merce dans les mêmes lieux, en société
avec telle personne qu'il me plaira
de m'associer.

J'ose espérer que votre comité vou-
dra bien prendre en considération ma
présente application, et me rendre
justice.

Je demeure Messieurs avec la plus
haute considération

Votre humble servante,

Marie Bourdon

Montréal, 10 septembre 1894.

Au Président et aux membres du comité des Marchés de
la cité de Montréal.

L'humble requête de la soussignée

Expose respectueusement:-

Que feu son mari, Ephrem Boucher, a été pendant un grand
nombre d'années le locataire d'un étal, au marché Bonsecours,
où il faisait le commerce de fruits;

Que dans le cours de l'année dernière, son mari étant
mort, le comité des Marchés permit à la soussignée de continuer
son bail pour le dit étal;

Qu'elle a continué les affaires de son mari au meilleur
de sa connaissance et de son habileté, mais qu'elle se sent
peu propre au commerce, attendu qu'elle a quatre jeunes enfants
auxquels elle est tenue de donner des soins continuels;

Que son mari l'a laissée sans moyens, et sans autre
ressource que le produit de son dit commerce de fruits.

C'est pourquoi, elle prie votre comité de lui permettre
de s'adjoindre un associé pour faire le commerce ci-haut
mentionné, et de donner instructions au clerc du marché Bon-
secours de faire signer le bail pour l'étal qu'elle occupe
actuellement, au nom de la société.

Et ferez justice.

M^{de} J^e Boucher

Hous

Nous soussignés, appuyons la présente demande de dame
Ephrem Boucher et engageons le comité des Marchés à l'accor-
der.

J. J. Bouché
M. Turner
E. Goff
G. Renaud

At a special meeting of the Montreal Grocers Association held in Mechanics Hall on September 19th 1894

The following motion was carried unanimously.
Proposed by S. S. Vallieres seconded by John Sculau

That a petition be sent to His Worship the Mayor and aldermen of the City of Montreal from this Association praying them to Amend the bylaw concerning Street Peddlars

- 1^o That a licence of one hundred Dollars be imposed on all peddlars of fruits and vegetables, whether on foot, or hand cart, or other vehicle, peddling in the streets of this City and said licence to be payable in advance

- 2^o That the Mayor or Chief of Police refuse to issue Permits gratis, or to reduce said licence of one hundred Dollars

- 3^o That each Peddlar be obliged each year to take a number and have it placed in a conspicuous place on his vehicle or hand cart

- 4^o That all Constables or Police Officers be instructed to confiscate all measures found in the possession of said Peddlars not bearing the seal of the Inspector of weights & measures

A une séance spéciale de l'Association des épiciers de Montreal, tenue au Mechanic's Hall, le dix-neuf septembre il huit cent quatre-vingt-quatorze, la Motion suivante a été adoptée, à l'unanimité :

Il est proposé par S.D. Vallières; appuyé par John Scanlan :

Qu'une Requête soit adressée par cette association au Maire et aux Echevins de la Cité de Montréal les priant d'amender le règlement concernant les marchands ambulants.

10. - A l'effet d'imposer une licence de cent piastres sur tout commerçant, colporteur à pied ou en voiture, des denrées alimentaires, dans les rues de cette ville; laquelle licence devra être payée d'avance;

20. - D'empêcher le Maire ou le Chef de police d'émettre gratuitement des permis à ces colporteurs et de réduire le montant de leur licence;

30. - D'obliger tous tels colporteurs, à pied ou en voiture, de se munir, chaque année, d'un numéro spécial ;

40. - D'autoriser tout constable ou officier de police à confisquer toutes mesures trouvées en possession de tels colporteurs qui ne portera pas le sceau de l'inspecteur des poids et mesures.

TO

HIS HONOR THE MAYOR

and to

THE ALDERMEN OF THE CITY OF MONTREAL

THE PETITION OF THE UNDERSIGNED,

R ESPECTFULLY SUBMITS:

That they are ~~forming~~ an incorporated body according to law, known under the name of the "Montreal Grocers Association";

That your petitioners are contributing a large amount in the revenues of the City of Montreal, as they are paying large sums of money for water and property taxes;

That moreover, ~~that~~ to have the privilege of doing business they are obliged to pay another very high tax;

That the high rentage and the expenses for the numerous staff required for the direction of their business also bears considerably upon your petitioners;

That the said association has, in many occasions, complained of the dreadful competition brought by the peddlars against the grocers of Montreal;

That these pedlars of all kinds, not paying either business or water taxes, the most of them not paying any license whatever, bring against your petitioners an ~~an~~ unjust and disloyal competition;

That the same pedlars are generally offering for sale, merely inferior goods, thus injuring public health,

and besides they are an annoyance for the whole population of the City;

That under these circumstances, it would be advisable to put an end to that unfair trade and give protection to the whole community and all tax payers who are doing an honest and regular business;

Wherefore your petitioners respectfully request you to pass a By-Law to the effect of putting an end to that state of things, either by imposing a high tax upon any pedlar of provisions of any kind, or by absolutely prohibiting that unfair trade carried on by the pedlars; so that the general public and the grocers of the City of Montreal suffer no longer from the same.

Montreal,

A

SON HONNEUR LE MAIRE

Et à

MM LES ECHEVINS DE LA CITE DE MONTREAL.

LA REQUETE DES SOUSSIGNES,

EXPOSE RESPECTUEUSEMENT :

Qu'ils forment une Corporation en vertu de la loi connue sous le nom de " L'Association des Epiciers de Montreal " ;

Que Vos Requéranrs contribuent pour une large ~~de~~ part dans les revenus de la Cité de Montreal par les sommes considérables qu'ils paient pour taxes d'eau et taxe foncières;

Que pour excercer leur commerce ils sont de plus obligés de payer une taxe d'affaires très-forte;

Que les loyers élevés et un nombreux personnel requis pour l'exploitation de leur négoce, sont aussi une source de dépenses considérables pour vos Requéranrs;

Que la dite association s'est déjà plaint à plusieurs reprises de la concurrence ruineuse que font les marchands ambulants aux épiciers de Montreal;

Que ces colporteurs de toutes sortes, en ne payant ni taxe d'affaires, ni taxe d'eau, ni même de licence pour la plupart, font à vos Requéranrs une opposition injuste et déloyale;

Que ces marchands ambulants n'offrent la plus grande partie du temps qu'un produit inférieur au détriment de la santé publique - sans compter qu'ils constituent une nuisance dont se plaignent les citoyens en général;

Que sous les circonstances, il serait opportun de faire cesser ce commerce injuste et de protéger le public en général et les contribuables qui font un commerce honnête et régulier;

POURQUOI VOS REQUERANTS vous

prient de passer un Règlement pour faire cesser cet état de chose, soit en imposant une forte taxe sur tout colporteur de denrées alimentaires, soit en prohibant absolument ce commerce injuste des marchands ambulants, de manière à ce que le public en général et les épiciers de la Cité de Montreal n'en souffrent aucun préjudice. ET VOS REQUARANTS NE CESSERONT DE PRIER.

MONTREAL

John Johnston 81 St-Hypolite St-
 St-Vallées 552 St-Antoine
 J. J. Languet 2064 St-Catherine St.
 J. B. Gaudreault 68 Duchesne St
 J. Rossier 146 St-Antoine
 P. Raby 1161 St-Jacques
 Thos Gauthier Bagouette

M. Turner 601
 J. A. Richard 92 D'Assy
 J. Legay & Pigeon
 J. B. Belanger 88 D'Assy
 Char. Lapointe Inconnu
 J. C. Beaudoin 92 St-Jacques
 M. Montreuil 157 Longueuil
 H. Bonier 1938 Catherine
 G. Lachance 151 D'Assy
 S. Robillard Marché St-Jacques
 Jas. Beaudoin 1136 D'Assy
 J. Gauthier 3001 St-Jacques
 M. Gauthier 1874 St-Catherine
 Louis Vermy 150 Vermy
 P. B. Menard 59 D'Assy St-Jacques
 Thos Prasad 126 D'Assy

Geo Croteau 116 St Maurice &
 A. Arque 176 1/2 St Christophe
 Stanislas Guonon 152 Duzire
 Laacellion 103 Senger
 Chabot & Duput 575 St Laurent
 Joseph Leduc 204 Carrière
 N. Lavallée 29 Emery
 H. Beaulieu 100 Compagnie
 Arthur Charr 311 Visitation
 J. P. Pagnette 297 N. Dame
 J. R. Deschamps 371 Centre
 G. A. Piche 394 St Antoine
 P. Legault 260 Duluth St
 P. Davoust 1830 St Catherine
 M. Dupont
 J. T. Leclerc Marché Bonsecours
 P. Durette 49 Commission
 Nap. Morin 112 St. Maurice
 André Laporte Marché Bonsecours
 Moise Champagne Marché Bonsecours
 C. Renaud
 P. Painsmault
 J. L. Noël 228 Manufacture St
 Etienne Emery + Desjardins
 J. E. Clouson Dorchester
 M. Laintois
 Joseph Lucas Point 408

L. D. Pingle
Mrs. Bull 133 Mc Gill St
E. L. Girouf 37 Laurier
J. H. Robson 168 Centre
J. A. Duberri 1133 Mignonne
E. J. Jolicœur 1240 Mignonne
John Bonner 790 Dorchester
John Egan 12 Bessier St
Mr. Maitland 138 St Peter
Lemire Beaudoin 419 Centre
J. R. Tressan 37 Chabouley
E. Victor cor Bleury St Catherine
Joseph Brachin 25 St Laurence
Jules Guay 1284 Peter
J. D. Breunier 188 St Antoine
Louis Bertoldi 5 Place St Louis
J. Buckenstaff 249 Bleury St
G. Puzg 250 Visitation
V. Gaffier 1249 Outain
~~J. R. L. L. L. 504 St James St~~
D. Henrich Marché Bonsecours
J. A. Muel 314 Centre St
J. B. Collins 504 St James St
H. Martin 168 Centre
W. Carrière 101 Royal St
D. Gillin 50 Marguerite
J. Manning St Antoine
James O'Shaughnessy 53 Juvon St
J. M. Cailley 239 Bleury St
Dallisambian 96 Rue St Antoine St

Nicholas Clermont 356 Janet
J H Howard 315 no

Grocer's Assn.

[Faint, illegible handwritten notes and scribbles covering the majority of the page]

Bonsecours Market
Oct 4/94

^{my}
To the Chairman and Members of Market Committee

Gentlemen

In reply to yours dated Oct 3/94, I have to
say that there are no arrears in no case in the
said market

Your truly
Lec. J. J. Lafleur

Montréal 26 Nov 1894

Je m'engage de faire l'ouvrage à la
Presse Papineau chez M. Racette
pour la somme de cinq cent vingt
cinq paistes tel que représentés par
monsieur Leacroix sur son devis ou
spécification

8525.⁰⁰/₁₀₀

Joseph Chabot
Entrepreneur Menuisier
N^o. 128 Rue Wolfe

de plus je m'engage à faire tout l'ouvrage
sans recevoir d'argent comme garantie
que les travaux seront bien exécutés

Joseph Corbett 220 1
Napoleon Constant N 12-14
St. Louis Julien

Maire Perault 25, 27, 29
Charles Girard 24 26
Michel Laforce 28-30-32-36
y. Poiret 18
M. Laurin 35
Alp. Fournier 33
Celestus Jalain 59
Ch. Dupart 62
E. Derand 69, 70
Louis Paris 3-4
Alexandre Leprieux 5
Louis Brun 6

Bronn, Nicholas 'Stall a'
J. A. Gaije Jr. stall 24 4
Joseph Lenoir
Larcen Forest 3-5
Fabien Groux 11, 15
B. Clarke 7-9

MONTREAL. OCTOBER 4th, 1894.

To the Chairman,

The Market Committee,

City.

Dear Sir:-

We, the undersigned tenants of the St Gabriel's Market respectfully beg to call your attention to the insufficient lighting of same, and would ask that the illuminating of this building be done with Electric Arc Lights, instead of Gas as at present.

This method of lighting is now used in the St Antoine Market, and is, as you are doubtless aware, giving splendid satisfaction.

Trusting you will grant our petition, we remain,

Yours respectfully,

Geo. Healy
John Healy
P. Monahan
Geo. Bourdon
C. Thérien
J. L. L. L.
H. C. L.
Crawley & Ryan

MONTREAL, OCTOBER 4th, 1894.

To the Chairman,

The Market Committee,

City.

Sir:-

We, the undersigned tenants of the St Lawrence Market respectfully beg to call your attention to the insufficient lighting of same, and would ask that the illuminating of this building be done with Electric Arc Lights, instead of Gas as at present.

This method of lighting is now used in the St Antoine Market, and is, as you are doubtless aware, giving splendid satisfaction.

Trusting you will grant our petition, we remain,

Yours respectfully.,

Jus de Soreille nos 14 & 15 *Club*
M. L. Hartman no 19 *"*
M. Tesson no 18 *"*
L. May no 16 *"*
R. Velle
J. Denis no 23
J. Leroux nos 32 + 33 + 34
M. Beauchamp 36
Charles Mitett 27
Engene Belair no-26, 29
J. M. M. M. 31 + 32
M. Bouchard 7-8 + 9
J. J. Collin 28th
Frederic Aubrey no 7.
J. Grenier - 2
G. Delorme no. 5.
P. Rondan + *Leomin* nos 3 + 4
Filipe Liberec no 21-22

Henry Shuppel 20 577 Hall.
John H Prie 13. - Hall
Jacob Keller 12
James Harper
Jas James Harper 3425

Re the lighting
of Markets

Butter and Cheese Association of the Montreal Board of Trade.

OFFICE :--10 St. John Street and 39 St. Sacrament Street,

Montreal, Oct. 29th 1894.

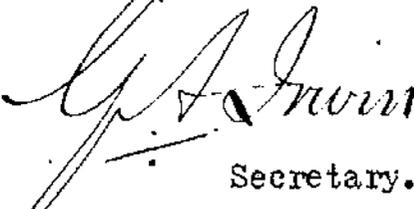
ALD. NOLAN,
Chairman Market Committee,
C i t y.

Dear Sir:-

Referring to the recent meeting between your Committee and representatives from this Association and the wholesale Fruit Trade anent the desired taxing of country traders, I am now to ask that you will be so kind as to inform me of what action has been taken in this matter, and at same time to point out that this question is one of vital importance to the Wholesale Commission trade of this City, and to express the hope that your Committee will have it pushed to a satisfactory conclusion.

I am, Dear Sir,

Yours truly,


Secretary.

Au Comité des Marchés

Messieurs

je vous prie de proposer de faire tous les ouvrages en réparations pour la bâtisse de la piece Papineau tel que spécifié pour la somme de ~~10000~~ ^{de sousigné} ~~Pris~~ ⁷⁰⁰⁰

\$ 7000⁰⁰/_{xv}

Votre tout dévoué

J. B. Gupton

contracteur
581 St. André

Le 26^{me} jour de Novembre 1894

Montreal 26 Nov 94

640 -

Messieurs

Je soussigné pro-
pose de faire tous les travaux lit-
gés mentionnés sur le devis
à la fin de l'année, Pour
la somme de Dix cent quarante
francs - \$ 640 -

Noté Et c.

Messieurs
212 Plessis

Montreal Nov 26 1894

A Mes Le President et
Membres du Comite des
Marches
Messieurs

Nous soussignes proposons
faire les changements
necessaires a la fese
du Marché japonais
d'après le devis par
Mr La Croix inspecteur
des batiments pour la
somme de six cent
quatrevingt dix dollars
\$ 690 ⁰⁰

respectueusement
soumis par
Labrecque & Meunier

Montréal 26 Nov 1894

M^{re} Président Des Marchés

Le soussigné propose de faire
les ouvrages mentionnés dans
le devis préparé par M^{re}
Lacroix inspecteur de l'exécution
des travaux à faire à la peser
à faire rue Craig partie Est
suivant instruction pour le prix
ou somme de cinq cent soixante
quinze piastres \$575⁰⁰/₁₀₀

Votre

A. Lacroix
126 Des Allemands

#770^{cc}₇₇₁

Montreal 26 Novembre 1894
A Messieurs
Les Echenin du comite des
Marches Messieurs

Puis sans signer préparons
de faire les réparations a
la statue de la peser en
face de la prison des hommes
mes pour le prix de sept cents
sainantes et dix piastres le
tout fait et après le devis
préparer par M. Lacroix ins
pecteur des Bâties

Quintal & Marois
161 Dufferin

Mr. le President et Membres du
Comité des Marchés

Mrs.

Je m'engage de faire
tous les travaux à la perche
de l'avenue Delorimier, tels
que demandé par l'inspecteur
des Bâtiments pour la somme
de Quatre cents quatre vingt deux
dollars \$492⁰⁰

Montreal

23 Nov. 1894

R.

Chartrand

12 Sussex Ave.

To the

Montreal, Nov. 27/94

Chairman & Members of
The Market Committee

City Hall City
Gentlemen

Part of my stand on the
Bonsecours' Market which I have occupied
for the last seventeen (17) years, has been taken
possession of during the past few weeks by
my neighbor Mr. Hoelahan, who I claim
has no right to do so. I would therefore
beg that the matter be at once investigated
and that I be once more put in possession
of my stand which is greatly needed by
me. In making this request I feel that
I am only asking for what is my right
in the matter, & would be glad to appear before
the Market Committee if necessary tomorrow

Yours truly
Israel L. May

Montreal Nov. 5/94

To the Chairman and Members of the Market Committee

In regard to the approaching of the Winter season during which time darkness comes early in the afternoon and that it is impossible to see anything in our office as we have to keep open until 6 o'clock and that we have no system of lighting in the said office, for which I call the attention of the said committee to take the matter into consideration ~~at~~ ^{at} the present season at 4 o'clock we are completely in darkness.

Please consider and obliged

Gannette

W. Dupré
Clerk

H. Denis Weigh House No 1
Clerk H. Denis

I would call your attention that electric light could be put in cheaper and with more convenience as the wire passes our door.

Carrière St
Cote St Louis

Butter and Cheese Association of the Montreal Board of Trade.

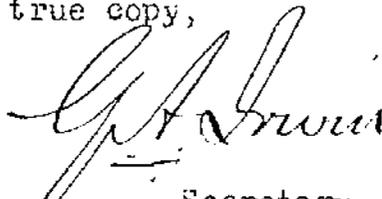
OFFICE :—10 St. John Street and 39 St. Sacrament Street,

Montreal,

RESOLUTION ADOPTED AT MEETING OF THE MONTREAL BUTTER AND
CHEESE ASSOCIATION HELD MONDAY NOVEMBER 12TH 1894.

"That the City Council through the Market Committee be requested to impose a tax of ten cents per barrel, bag, box, tub, case, or other package, on all fruit, dairy, and farm produce, arriving in Montreal by rail, boat, waggon, or other conveyance in charge of or consigned to owners or agents, who, having no regular permanent place of business in the city and contributing little or nothing to its revenue, are in the habit of selling their goods on the wharves, and at the railway stations, and of peddling and distributing the same throughout the City, to the detriment and injury of the regular merchants, who contribute so largely to the support of Montreal by the payment of rents, water rates, and taxes, in addition to the License Fee imposed by the Provincial Government.

Certified a true copy,


Secretary.

Bd of Trade

Butter and Cheese Association of the Montreal Board of Trade.

OFFICE :--10 St. John Street and 39 St. Sacrament Street,

Montreal, Nov. 13th 1894.

ALDERMAN NOLAN,

Chairman Market Committee, City Hall.

Dear Sir:-

At yesterday's meeting of this Association the subject of taxing of country traders was again discussed, and extracts from minutes of your Committee, as communicated by the Secretary thereof, were read to the meeting. I was instructed to inform you that the Committee from this Association on this subject, would be glad to confer with your Sub-Committee on proposed amendment of the City By-Law affecting this matter with a view to making such suggestions as will meet with the views of the Wholesale Butter and Cheese Merchants.

I will be glad to hear from you as to what action is proposed to be taken, and whether your Committee would care to consult with any of the representatives of this Association.

I am, Dear Sir,

Yours truly,



Secretary.

Montreal 20 Decembre 1894

Monsieur Bauset auriez vous l'obligeance
de transférer malicieuse a Gaspard Berte
26^e LaSalle

Teléphore Carupé

Monsieur H. Poirier